

REFLEXIONS SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

15/05/2026

Regardons de plus près les subventions accordées aux associations.

Lors du dernier Conseil Municipal du 16 avril 2026, les subventions des associations ont été votées par la majorité, **sans aucun débat lors d'un conseil privé**, et les montants ont été **arbitrairement décidés** par la majorité.

Et les grands « **GAGNANTS** » sont :

- Le Centre d'Animation Expression Loisirs (CAEL) qui a lui seul perçoit **plus de 50,8% du montant total des subventions** soit **483 668 €** pour cette année. (250 000 € au titre de la MJC + 145 000 € au titre du Centre Social + 88 668 € au titre du poste de direction)

Le CAEL est une association importante de la ville, mais il nous paraît opportun pour des raisons d'équité, de recenser et comparer les services rendus aux réginaburgiens par rapport aux autres associations

- BLR92 – Le club de fleuret des Hauts de Seine : **70 000 €**

Ancienne section « Escrime » de l'ASBR, celle-ci a pris son indépendance pour faciliter sa gestion de **sport de haut niveau**. Comme indiqué dans son nouvel intitulé, cette association est de niveau départemental. Il nous paraît nécessaire d'estimer le réel service rendu aux réginaburgiens. **Souhaitons-nous encourager et privilégier le sport pour tous** dans notre ville **ou une élite alto séquanaise** ? C'est un choix politique !

- BLR Commerces qui **pour sa 1^{ère} demande** reçoit : 4 000 € (la règle étant jusqu'alors de ne rien percevoir la 1^{ère} année)

*En parallèle, **Les restos du Cœur n'ont rien obtenu** pour leur 1^{ère} demande.*

Ce choix de priorité pose question !

- Football Club Bourg-la-Reine qui voit sa subvention porter à 18 000 € (+3 000 €)

*N'aurait-il pas été judicieux **d'affecter ces 3 000€ à d'autres associations** ?*

- BLR Boxing Club qui perçoit 500 €.

Coté « **PERDANTS** » :

- Association Sportive de Bourg la Reine (ASBR) a vu sa subvention **baisser de près de 50%** suite à la sortie en fin d'année dernière de 2 sections : l'escrime et le judo.

Elle va percevoir **90 000 €** cette année pour l'ensemble de ses **3 300 adhérents**, **17 sections** de sport, **36 salariés** et **200 bénévoles** actifs représentant près de **715 000 € d'engagement citoyen**.

A ce jour, ces 90 000 € NE COUVRENT PAS les frais de fonctionnement de cette association.

Ce choix la met en péril ! Pourtant 100% des sections souhaitent sa pérennité...

*A vous ses adhérents, **votre association a besoin de vous, soutenez-la !***

- Protection civile Paris Seine qui touche 2 500 € en 2026 au lieu de 10 000 € l'an dernier. **(-7 500 €)**
- Groupe d'Entraide du Personnel des Services Municipaux qui touche 21 000 € au lieu de 25 000 l'an dernier. **(-4 000 €)**

Nous serons VIGILANTS quant à l'éventuel impact sur les agents.

- Habitat et Humanisme (Hauts de Bièvre) qui passe de 6 000 € à 4 000 € d'aide reçue. **(- 2 000 €)**
- GAFIB (Epicerie Solidaire du Secours Catholique) qui voit sa subvention baisser de 2 500€ à 1 000 €. **(-1 500 €)**
- Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles des Hauts de Seine / sud qui ne percevra que 1 000€ au lieu des 2 000 € de l'an dernier. **(- 1 000 €)**
- France Alzheimer 92 qui **perd sa subvention de 500 €.**

En résumé, la majorité actuelle fait des choix d'affectations de subventions, qui **posent question en matière de priorité et d'équité, met en danger une association sportive essentielle** à la ville, et **rogne sur les subventions des associations les plus « sociales »**. Nous vous en laissons juge.

Les élus de Bourg-la-Reine au Cœur